

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Bruno GAUTIER.

Excusées ayant donné procuration : Mme Nathalie DAUNAS à Mr Jean-Luc PLAINFOSSE, Mme Florence RAYMOND à Mr Eric VERGER.

Excusée : Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote du compte de gestion 2018 de la commune,
- Vote du compte administratif 2018 de la commune,
- Affectation des résultats de l'exercice 2018 de la commune sur 2019,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3/4 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 de la commune

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2018 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 1 221 038,54 €
Réalisées : 488 285,06 €

Restes à réaliser : 0

Recettes

Prévues : 1 221 038,54 €
Réalisées : 720 767,73 €

Restes à réaliser : 0

Investissement

Dépenses :

Prévues : 1 452 318,32 €
Réalisées : 370 726,21 €

Restes à réaliser : 939 438,40 €

Recettes :

Prévues : 1 452 318,32 €
Réalisées : 645 446,82 €

Restes à réaliser : 199 813,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement 232 482,67 €
Investissement 274 720,61 €

Résultat global : 507 203,28 €

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, le compte de gestion 2018 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte administratif 2018 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

5 - Affectation des résultats de l'exercice 2018 de la commune sur 2019

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la commune sur le budget 2019.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2017	524 431,54 €
Résultat de l'exercice 2018	232 482,67 €
Résultat de clôture de 2018	756 914,21 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat reporté de 2017	114 962,83 €
Résultat de l'exercice 2018	274 720,61 €
Résultat de clôture 2018	389 683,44 €
Reste à réaliser 2018	739 625,40 €
Besoin de financement	349 941,96 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2018 d'un montant de 756 914,21 € comme suit :

En réserve au compte 1068 :	349 941,96 €
En report à nouveau au compte 002	406 972,25 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation de résultat, 13 pour.

6 - Informations et questions diverses

- Le Buisson : Monsieur le Maire propose au conseil de faire bétonner les trottoirs. Il rappelle que le projet avait été abandonné à cause du coût excessif des entreprises de TP. Les travaux pourraient être réalisés par les agents municipaux. Le Conseil approuve la proposition.

- Travaux d'aménagement de la RD 22 : le conseil rediscute de la solution à mettre en œuvre pour réduire la vitesse : chicanes, écluses ou passage surélevé. Le conseil choisit la solution du passage surélevé.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.